

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **ROMANS SUR ISERE**



494125

Dénomination : SIBILLE INDUSTRIE

n° de gestion : 1994B70090

n° d'identification : 380 765 131

n° de dépôt : A2011/005005

Date du dépôt : 16/08/2011

Pièce : procès-verbal d'assemblée générale

SIBILLE INDUSTRIE
Société anonyme à Directoire et
Conseil de surveillance
au capital de 3 838 513,80 euros
Siège social : RN 7 Sud - Quartier Combelonge - Z.I. Les Plaines 17
26780 MALATAVERNE
380765131 RCS ROMANS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU 10 JUIN 2011

L'an deux mille onze,

Le 10 JUIN 2011,

A 12 heures,

Les membres du Conseil de surveillance de la société SIBILLE INDUSTRIE se sont réunis en Conseil, RN 7 Sud - Quartier Combelonge - Z.I. Les Plaines 17, 26780 MALATAVERNE, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

Monsieur Pierre CROULLET

Madame Christiane CROULLET

La société EDMOND DE ROTHSCHILD INVESTMENT PARTNERS, représentée par Monsieur Pierre-Yves POIRIER, son représentant permanent

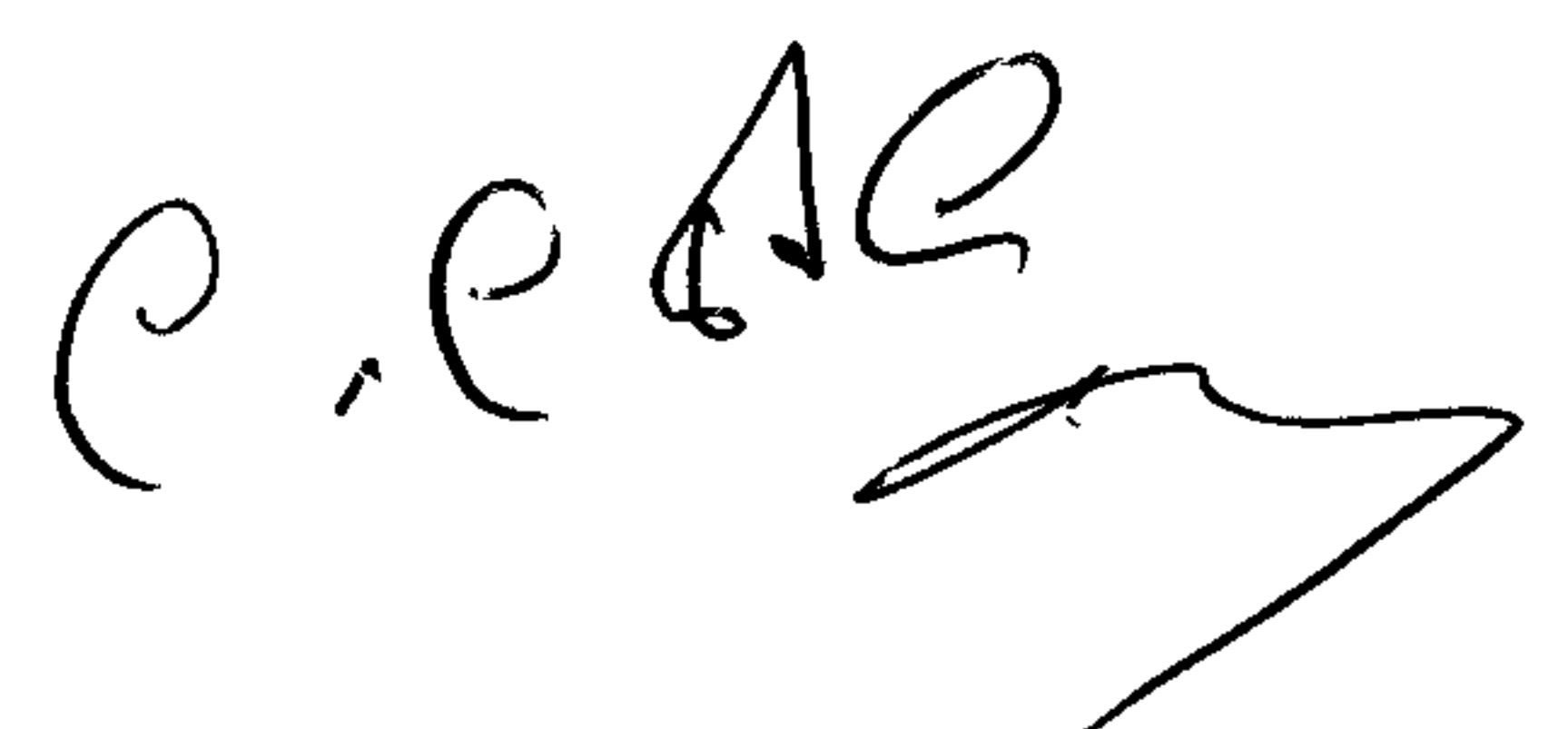
Plus de la moitié de ses membres étant présents, le Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur Pierre CROULLET préside la réunion.

Madame Christiane CROULLET assume les fonctions de secrétaire.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Croillet', with a long horizontal stroke extending to the right.

- Renouvellement du mandat du Président du Conseil de surveillance,
- Rémunération du Président du Conseil de surveillance,
- Nomination du Vice-Président du Conseil de surveillance,
- Rémunération du Président du Directoire,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Monsieur Pierre CROULLET rappelle que l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui vient de se tenir a renouvelé son mandat de membre du Conseil de surveillance et qu'il convient de décider s'il y a lieu de le renouveler dans ses fonctions de Président du Conseil de surveillance.

Le Conseil de surveillance, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de renouveler Monsieur Pierre CROULLET dans ses fonctions de Président du Conseil de surveillance pour toute la durée de son mandat de membre du Conseil de surveillance, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2015.

Monsieur Pierre CROULLET remercie le Conseil de la confiance qu'il veut bien lui témoigner à nouveau et déclare qu'il accepte le renouvellement de ses fonctions.

Le Président est chargé de convoquer le Conseil et d'en diriger les débats.

Monsieur Pierre CROULLET continuera de percevoir la même rémunération que précédemment.

NOMINATION DU VICE-PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Monsieur Pierre CROULLET expose au Conseil que l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui vient de se tenir n'a pas renouvelé le mandat de membre du Conseil de surveillance de Monsieur René SORS et qu'il convient donc de procéder à la nomination d'un nouveau Vice-Président du Conseil de surveillance.

Il informe le Conseil de la candidature de Madame Christiane CROULLET.

Le Conseil de surveillance, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de nommer Madame Christiane CROULLET en qualité de Vice-Président du Conseil de surveillance, et ce pour la durée de son mandat de membre du Conseil de surveillance, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2015.

Madame Christiane CROULLET remercie le Conseil de la confiance qu'il veut bien lui témoigner et déclare qu'il accepte les fonctions qui viennent de lui être confiées et qu'il



satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

Le Vice-Président est chargé, en cas d'empêchement du Président, de convoquer le Conseil et d'en diriger les débats.

.....

POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES

Le Conseil délègue tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes en vue d'accomplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un membre du Conseil de surveillance au moins.

Membres du Conseil de Surveillance

Christiane CROULLET

Pierre-Yves POIRIER

Le Président

Pierre CROULLET

